

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit		
Oxyde De Germanium(IV)			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
GeO ₂				GM-0955	104,64
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes GERMANIUM DIOXIDE, GERMANIUM (IV) OXIDE, GERMANIA, GERMA			GERMANIC ACIDE		
Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT			610, rue Adanac		
Ville		Province			
Québec		Québec			
Code postal	oostal Internet		Numéro de téléphone		
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060			
Date FDS préparée	e FDS Préparée par		•	Courrier électronique	
2020-06-19 Laboratoire MA		AT	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Toxicité aigüe-Orale catégorie 4		
Mention d'avertissement	ATTENTION		
Mentions de danger (H)	H302 Nocif en cas d'ingestion.		
Conseils de prudence (P)	P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.		
	P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.		
	P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.		
	P330 Rincer la bouche.		
	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.		
PICTOGRAMMES	<u>!</u>		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)		
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial		

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Oxyde de germanium (IV)	1310-53-8	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude.
Agents d'extinction appropriés	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, ou de la poudre sèche.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxyde de germanium.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

l.	Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de
	confinement et nettoyage,	protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les
	précautions individuelles	poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
	équipement de protectection et	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ĺ	mesures d'urgence	

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Garder le contenant bien fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Entreposer dans un endroit bien aéré.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière. Éviter l'ingestion et l'inhalation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
OXYDE DE GERMANIUM		VECD, VEMP, DIVS		Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS		Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS		Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre blanche.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	1115°C
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	4.23 g/cm³ à 25°C.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.	
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.	
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.	
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)		
Substances incompatibles	Agents oxydants forts.	
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxyde de germanium.	

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

OXYDE DE GERMANIUM(IV)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation.
- Respiration	Peut être nocif par inhalation.
- Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Des lésions rénales, des lésions hépatiques, des troubles sanguins, des déséquilibres électrolytes, et des conséquences neurotoxiques peuvent se produire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1250 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat > 1420 mg/m³ - 4 h

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique	Non
disponible	

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Toxicité aigüe-Orale catégorie 4
---------------	----------------------------------

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2020-06-19